

Le Président

**Monsieur Jean CASTEX**  
**Premier ministre**  
**Hôtel de Matignon**  
**57 rue de Varenne**  
**75700 Paris**

Paris, le 10 septembre 2020

**Nos réf. :** JLR/NP/SGo/2020-051

Monsieur le Premier ministre,

L'Assemblée des communautés de France (AdCF) a pris connaissance, au cours de l'été, de l'intention exprimée par le groupe Engie de céder ses participations au sein de Suez environnement. Elle a également pris acte de la proposition du groupe Veolia de racheter ces participations d'Engie tout en entendant céder à terme une partie importante des activités françaises de Suez environnement, notamment dans le domaine de l'eau, pour éviter une concentration excessive.

L'AdCF n'entend pas interférer dans les stratégies industrielles de ces deux grands groupes français, notamment à l'international, et ne souhaite pas avoir à se prononcer en faveur de tel ou tel. Elle attire néanmoins l'attention du gouvernement sur les spécificités de ces acteurs industriels et leur importance majeure pour le bon fonctionnement de nos services publics locaux. L'AdCF rappelle en outre le rôle essentiel attendu d'eux pour accompagner la transition écologique de nos territoires au cours des prochaines années.

Héritiers de la Compagnie générale des eaux et de la Lyonnaise des eaux, créées il y a plus de 150 ans, ces deux groupes ont construit leurs succès industriels grâce à leurs partenariats étroits avec les collectivités locales françaises. Ils incarnent, dans leurs métiers, la gestion déléguée de services publics qui permet aux autorités publiques locales, depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, de faire concourir des entreprises à la fourniture de biens communs : production d'eau, assainissement, ramassage des déchets et propreté urbaine... Ils ont contribué très largement à investir dans nos réseaux d'eau et d'assainissement, nos stations d'épuration, nos centres de tri ou incinérateurs.... Ils gèrent de fait, par délégation, une part importante du patrimoine public et contribuent au premier plan aux innovations technologiques dans leurs cœurs d'activité.

La relation de confiance que nos collectivités ont pu nouer avec ces grandes entreprises tient à leur ancienneté, à leur ancrage territorial et à leurs expertises reconnues dans ces métiers. Des changements d'orientation brutaux des projets d'entreprises seraient de nature à dégrader cette relation.

En tant que fédération nationale des intercommunalités de France, l'AdCF se doit de souligner que les communautés de communes, agglomérations et métropoles sont désormais devenues les principales autorités locales responsables des services d'eau, d'assainissement et de gestion des déchets. Ces activités sont des services publics à 100%, financés par l'usager ou le contribuable local. Nous rappelons souvent qu'il est impropre de parler de « privatisation », même lorsque tout ou partie de la gestion est confiée, par délégation, à des entreprises privées ou des entreprises publiques locales (SEM, SPL...). Celles-ci doivent rendre des comptes et sont engagées contractuellement avec des autorités organisatrices publiques, soumises au contrôle démocratique de nos administrés.

.../...



.../...

L'essentiel des contrats passés par des groupes comme Veolia ou Suez Environnement avec les collectivités s'inscrivent dans les règles de la commande publique et de mise en concurrence. Afin que celles-ci ne soient pas fictives dans des secteurs qui représentent plusieurs dizaines de milliards de commande publique par an, il est fondamental que les collectivités adjudicatrices disposent à l'avenir de plusieurs soumissionnaires et de partenaires industriels solides, inscrits dans la durée. Les contrats de délégation de services publics engagent en effet les collectivités sur des temps longs, de plusieurs années, même si la durée des contrats s'est réduite sous l'effet des jurisprudences du Conseil d'État, des évolutions techniques et des choix politiques locaux.

En tout état de cause, l'AdCF et les intercommunalités de France sont extrêmement soucieuses du maintien d'une concurrence loyale, sérieuse et pérenne, dans ces métiers de délégation de services publics placés au cœur de nos plans de relance locaux et de nos projets d'économie circulaire. Dans des secteurs déjà marqués par une forte concentration des opérateurs, notre association ne pourrait qu'être fermement opposée à tout risque de dégradation des conditions de concurrence, d'envol des prix ou de perte de qualité des prestations. Il en va de l'intérêt général et de la performance de nos services publics locaux au cours des prochaines décennies.

Nous pensons pour ces raisons que l'avenir de Suez environnement ne saurait se réduire à une simple question de valorisation financière au plus offrant. Un examen sérieux des solutions de reprise ou de rachat devra être effectué par les autorités de la concurrence au niveau européen comme au niveau national. Il sera également stratégique de mesurer les conséquences sur l'emploi local, la recherche-développement et l'innovation, le respect des engagements contractuels... des différents scénarios d'évolution de Suez environnement. L'avenir des activités que Veolia se verrait dans l'obligation de céder nous préoccupe tout autant.

Par conséquent, nous souhaiterions que les collectivités, et notamment les autorités délégantes que sont devenues les intercommunalités, aient la possibilité d'être entendues sur ce dossier et puissent faire valoir leurs préoccupations légitimes. Nous appelons de fait à une réflexion approfondie et à une mesure précise des incidences des différents scénarios en discussion.

En espérant pouvoir compter sur votre compréhension de nos préoccupations et attentes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma très haute considération.

  
**Jean-Luc Rigaut**  
Président de l'AdCF

*1. Agnès Cochalamant*

Copies à :

Monsieur Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance,  
Madame Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales  
Madame Barbara Pompili, Ministre de la Transition écologique  
Madame Agnès Pannier-Runacher, Ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie